


Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 089-218900694-20250327-0016_2025-DE

S'LO

Mairie de CHAILLEY			DELIBERATION 0016 / 2025	Objet : FINANCES Reprise au compte 1068
				
MEMBRES CONSEIL			Etaient présent : Messieurs Philippe GUINET-BAUDIN, Maire, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Adjoints, Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mesdames Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE Etaient absents excusés : M. Hervé CYGANKO pouvoir à M. Guinet-Baudin, Mme Ismérie BRUNAT pouvoir à M. Boquant, M. Patrice DOYEN pouvoir à M. Renault, Mme Nathalie LAMBERT, Mme Viviane ROUSSEL Secrétaire de séance : M. Stéphane BOQUANT	
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération		
15	13	11+1		
DATE DE CONVOCATION 20/03/2025				
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification du - 1 AVR. 2025				

Le Compte 45412, compte de recettes, issu d'une comptabilité rattachée fait apparaitre depuis 2010, un excédent de 18 293.88 € que nous ne sommes pas en mesure de justifier. Pour épurer le compte, le SG Joigny demande qu'une délibération soit prise pour intégrer cette somme au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- 1/ Décident d'inscrire la somme de 18 293.88 € au compte 1068 du Budget Primitif ;
- 2/ Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont
Signé tous les membres présents



Le Maire
Philippe GUINET BAUDIN